



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UVSQ

L'UVSQ : l'université des Yvelines

Depuis 25 ans, l'UVSQ forme tous les publics de son territoire en restant à l'écoute des entreprises et de leurs besoins en terme de recrutement, de compétences, de formation continue et de recherche. Sa pluridisciplinarité et sa réactivité lui permettent de répondre aux besoins de son environnement socio-économique, avec la volonté de développer ses filières professionnelles et en apprentissage, et préparer ainsi au mieux ses étudiants à l'exercice professionnel sur le plan des connaissances et de la pratique de l'humain.

En 2017, 500 entreprises nous ont fait confiance et nous ont soutenus dans notre mission.

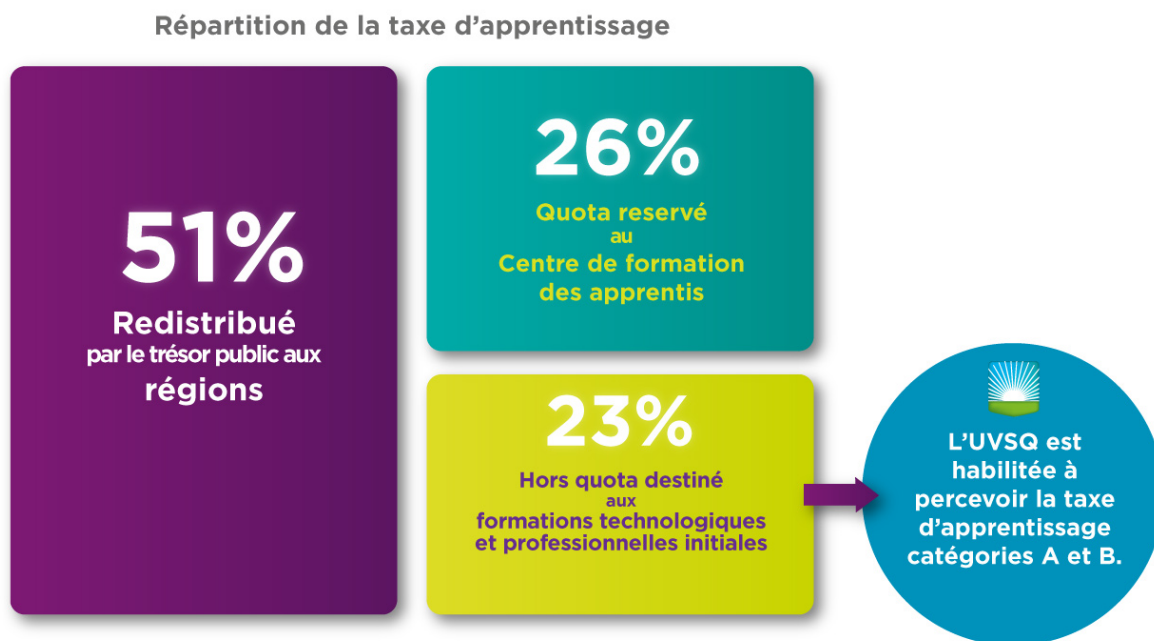
En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage 2018 à l'UVSQ et l'une de ses formations, vous vous engagez auprès de nous à assurer une formation d'excellence à nos étudiants en contribuant activement au développement des moyens pédagogiques mis à leur disposition, et préparer ainsi une relève de haut potentiel de vos futurs collaborateurs.

Vous devenez ainsi, à nos côtés, un véritable partenaire et acteur dans une même vision : placer l'université au coeur de l'entreprise pour une meilleure employabilité des

diplômés.

L'UVSQ est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour les catégories :

- » **A** - Formations de niveaux V, IV et III : **DUT**
- » **B** - Formations de niveaux II et I : **Licence, Master, Diplôme d'ingénieur, Doctorat**



5 étapes simples pour verser votre taxe

1. Calcul de la Taxe

Calculez le montant de votre Taxe d'Apprentissage

Plus d'informations sur la taxe d'apprentissage et son calcul sur le site impots.gouv.fr

2. Calcul de la part Hors-Quota

La part destinée aux dépenses de formation (hors apprentissage), appelée Hors-Quota, représente 23% du montant précédemment calculé.

3. Fléchez votre versement

Désignez les bénéficiaires de votre versement :

- » soit l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - **code UAI : EF 0781944P**
- » soit l'une de ses formations - **code UAI : EF 0781944P** + le nom du diplôme
- » soit une formation Paris-Saclay/UVSQ - **code UAI : EF 0912330N** + le nom du diplôme

Dans tous les cas, indiquez « UVSQ » comme organisme bénéficiaire.

4. Rapprochez-vous de votre OCTA

Prenez contact avec votre OCTA ou rendez-vous sur son site internet pour télécharger et remplir le bordereau de versement de la taxe.

Certains OCTA vous proposent d'effectuer cette démarche en ligne pour un traitement rapide et simplifié.

5. Promesse de versement

Pour un meilleur suivi de votre versement, merci de nous retourner la promesse de versement **avant le 28 février 2019**.

Cette promesse nous permet de vérifier que votre versement nous est bien attribué.